



Clients français d'UBS: le compte à rebours a débuté

DÉBAT Le 26 juillet 2019, le Tribunal fédéral (TF) a ouvert les vannes de la transmission aux autorités fiscales françaises de données concernant près de 40 000 numéros de comptes auprès d'UBS ayant vraisemblablement pour titulaires ou ayants droit économiques (ADE) des contribuables français.

A quoi ces derniers doivent-ils s'attendre, dans quel délai et auraient-ils intérêt à anticiper plutôt qu'attendre que le «couperet» tombe?

La Direction générale des finances publiques françaises (DGFP) avait adressé à l'Administration fédérale des contributions (AFC), en mai 2016, une demande d'assistance administrative en matière fiscale concernant ces 40 000 comptes.

La spécificité de cette demande résultait à la fois de son caractère «collectif», hors norme, et de ce que la DGFP ignorait l'identité des contribuables visés.

UBS s'était opposée à cette demande au motif qu'il s'agissait d'une pêche aux renseignements et que le fisc français ne s'était pas engagé à respecter le principe de spécialité, selon lequel les données transmises ne pourraient être utilisées dans la procédure pénale ouverte contre la banque en France.

L'AFC s'était prononcée en faveur de cette demande dans le cadre de 8 décisions finales, contre lesquelles UBS avait recouru auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF), qui lui avait donné raison. Le TF a rendu son verdict le 26 juillet dernier, en balayant les arguments avancés par UBS: l'AFC peut donc communiquer à la DGFP les informations requises, en relation avec les 8 «dossiers» précités.

Aucune transmission d'information n'est possible sans que l'AFC rende préalablement une décision spécifique (ce qu'elle n'a pas encore fait pour la grande

majorité de ces 40 000 comptes) ou obtienne de la personne concernée (titulaire de compte et/ou ADE) son consentement écrit.

Toute décision de l'AFC doit être notifiée à la personne concernée, soit auprès d'un représentant en Suisse, si celle-ci en a désigné un, soit par voie postale à l'adresse française connue de la personne concernée ou, à défaut, par publication officielle dans la Feuille fédérale.

Cette décision sera susceptible de recours auprès du TAF dans un délai de 30 jours; chacune des décisions de l'AFC concernera un cas particulier, pour lequel des motifs d'opposition à la transmission ne peuvent être exclus d'emblée.

Que faut-il anticiper du point de vue français? Au vu du nombre de contribuables visés, la situation est inédite pour les Services centraux de l'administration fiscale. A titre de comparaison, l'affaire HSBC ne concernait que 3000 contribuables.

Les dossiers donnant lieu à des rappels d'impôts supérieurs à 100 000 euros pourront entraîner des suites pénales

Selon toute vraisemblance, le fisc français procédera à un traitement individualisé des données reçues de l'AFC, puis, après une première analyse, adressera aux contribuables concernés un courrier type d'invitation à régulariser leur situation.

Les données appelées à être transmises portent sur les années 2010 à 2015; l'administration fiscale étendra vraisemblablement son contrôle aux années 2016 à 2018. Seront visés non seulement l'impôt sur les revenus et l'impôt sur la fortune (jusqu'au 1er janvier 2017) mais également, le cas échéant, les droits de donation ou de succession. Seront appliquées en principe des pénalités au taux de 40% du montant des impôts éludés, ainsi que les amendes pour défaut de déclaration de compte à l'étranger, fixées à 1500 euros sur les quatre dernières années (mais 20 000 euros en cas d'interposition de trust).

La question de l'origine des avoirs va devenir centrale: en effet, en présence de comptes étrangers non déclarés, l'administration peut taxer tout crédit non justifié comme s'il s'agissait d'une donation octroyée par un tiers, taxable au taux de 60%. Dans le cadre des futures procédures contentieuses, l'administration ne

manquera pas d'user de cette prérogative, en pratique difficilement contestable, à défaut de preuves tangibles sur l'origine des fonds.

Par ailleurs, les dossiers donnant lieu à des rappels d'impôts supérieurs à 100 000 euros pourront entraîner des suites pénales, et cela sans violation du principe de spécialité susmentionné. Compte tenu des enjeux financiers et de réputation inhérents à une procédure pénale, toutes les mesures possibles doivent être mises en œuvre pour l'éviter.

Seule une régularisation «spontanée», c'est-à-dire avant toute intervention personnalisée de l'administration, devrait

permettre d'atteindre cet objectif (en pratique, avant la réception du courrier type précité). En effet, le législateur a opportunément prévu une exception à la transmission du dossier fiscal au procureur en cas de régularisation spontanée de la situation fiscale d'un contribuable par le dépôt de déclarations fiscales rectificatives.

Au surplus, l'expérience nous montre qu'en cas de régularisation spontanée, la question de l'origine des fonds, si elle reste posée, ne constitue pas (à ce jour) un motif de taxation à 60% des crédits non justifiés. Gageons que cette pratique restera celle de l'administration dans les mois à venir. ■

JEAN-LUC BOCHATAY ASSOCIÉ FBT AVOCATS À GENÈVE

ALAIN MOREAU ASSOCIÉ FBT AVOCATS À PARIS



Carrières

LE TEMPS

ringier axel springer

Ringier Axel Springer Suisse SA est une société commune fondée en 2016 par Ringier SA et Axel Springer SA, qui compte environ 550 collaborateurs.trices sur ses sites de Lausanne et Zurich. Outre la publication de quelques-uns des titres les plus renommés du paysage médiatique suisse, parmi lesquels Le Temps, L'illustré, PME Magazine et TV8, mais aussi Bilanz ou la Handelszeitung, cette joint-venture exploite des plateformes digitales telles que Gaultmillau.ch et Guider.ch. Son offre multimédia imprimée, online et mobile s'adresse quotidiennement à des milliers de lecteurs.

Pour sa newsroom, au journal Le Temps à Lausanne, Ringier Axel Springer Suisse romande est à la recherche d'un nouveau talent pour le poste de

GRAPHISTE CONFIRMÉ

(80%)

Vos missions

Parfaitement intégré.e à l'équipe de production, vous réalisez les mises en scène et les différentes publications liées au journal Le Temps

- Fabriquer et monter les pages dans le respect des délais de la production
- Garantir et assurer l'harmonisation graphique en travaillant sur la maquette existante, en collaboration avec l'équipe de graphistes de la Newsroom (sous la direction du chef de production)
- Envoyer les pages du journal à l'imprimerie dans le respect des délais
- Proposer des idées créatives pour adapter la maquette et la ligne visuelle existantes et les faire évoluer lors d'opérations spéciales (p. ex. numéro spécial sur le climat, grève des femmes, etc.)
- Proposer des idées pour des opérations marketing
- Veiller au respect de la charte graphique et de l'identité visuelle du titre
- Assurer le rythme visuel des produits et participer à l'élaboration des chemins de fer
- Réaliser des traductions visuelles de sujets éditoriaux considérés comme prioritaires par la rédaction
- Réceptionner, analyser et répondre aux demandes exprimées par la rédaction, les responsables de rubrique, les chefs d'édition et les membres de la production en adéquation avec la ligne graphique

Votre profil

Vous êtes une personnalité rigoureuse, créative, dynamique et proactive au sein d'une équipe dynamique

- Vous êtes titulaire d'une formation de graphiste certifiée (ECAL, HEAD-GE), CFC de polygraphe ou formation équivalente.
- Vous êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle réussie (minimum 5 ans) dans le domaine de la presse et médias.
- Vous avez de bonnes connaissances du design graphique, de la typographie et des différents stades de la chaîne graphique.
- Passionné.e, organisé.e et indépendant.e, vous avez de bonnes connaissances de la presse journalistique, des tendances graphiques actuelles et de leurs évolutions. Vous savez prendre les bonnes décisions en production et réalisez des mises en scène adaptées aux sujets donnés. Vous êtes à l'aise pour reprendre une infographie et corriger/modifier des contenus sur Illustrator.
- Passionné.e et constructif.ve, vous communiquez avec l'équipe et n'hésitez pas à épauler la production lors de périodes stressantes. Vous échangez vos idées et adaptez vos visuels en fonction des demandes internes et selon l'actualité du jour.

Nous vous offrons la possibilité de mettre chaque jour en pratique vos connaissances et votre savoir-faire au sein d'une équipe dynamique et engagée. Votre place de travail se trouve à Lausanne.

Candidature

Ce portrait vous correspond?

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature complète (lettre de motivation, CV, disponibilité, prétentions salariales) via Jobup, à l'adresse suivante: <https://www.jobup.ch/fr/emplois/detail/1650565/>.

Seuls les dossiers complets seront traités.

EN BREF

Zurich se bonifie encore au premier semestre

Zurich Insurance a dépassé les 2 milliards de dollars de bénéfice net au premier semestre. Le groupe d'assurances a tiré profit de sa restructuration engagée il y a trois ans et a été moins affecté par les catastrophes naturelles qu'il y a douze mois. Zurich annonce jeudi un bénéfice opérationnel (BOP) de 2,82 milliards de dollars (autant en francs), en hausse de 16% sur douze mois. Le résultat net attribuable aux actionnaires s'est affiché à 2,04 milliards (+14%). Ces deux chiffres sont supérieurs aux prévisions du consensus AWP, de même que le ratio combiné (rapport entre coûts et primes) qui n'a pas dépassé 95,1%. Il s'agit du meilleur taux depuis une décennie. Le rendement des fonds propres s'est monté à 15%, en dessus des 12% attendus. AWP

Adecco: bénéfice et ventes en recul

Le géant du travail intérimaire Adecco a déclaré un bénéfice net en baisse de 6% à 159 millions d'euros au deuxième trimestre et une croissance organique en recul de 3%. Ces chiffres sont en deçà des attentes des analystes du consensus AWP. Au deuxième trimestre, le chiffre d'affaires a accusé un repli de 2% à 5,9 milliards d'euros, dans la fourchette basse établie par les analystes. Le groupe s'est dit en bonne voie pour réaliser en 2019 les économies prévues dans son plan de transformation. AWP

PROPOSÉ PAR BCGE

Belle progression

BOURSE La bourse suisse a démarré la séance de mardi en hausse de 1,28% à 9656,03 points. Les indications préalables en provenance de Wall Street étaient contrastées. Le SMI a clôturé en hausse de 2,28% à 9751,55 points et le SP de 2,05% à 11871,42 points. Parmi les poids lourds défensifs, Nestlé (+1,60% à 105,56 francs), Roche (+2,61% à 269,75 francs) et Novartis (+3,37% à 89,00 francs) ont porté l'indice. Credit Suisse (+2,08% à 11,275 francs) et UBS (+1,83% à 10,595 francs) ont aussi gagné du terrain. ■ BCGE, SALLE DES MARCHÉS

LE TITRE VEDETTE

